



Ville de
**NEAUPHLE-
LE-CHÂTEAU**

Etude surveillée

Règlement intérieur

Approuvé par délibération du 6 décembre 2021

Ecole élémentaire Emile SERRE

Chaque lundi – mardi - jeudi et vendredi
de 17h15 à 18h

L'étude surveillée est un service périscolaire organisé par la commune de Neauphle Le Château qui vient compléter l'offre existante (accueils du matin et soir, restauration, mercredi).

Ce service est réservé aux enfants scolarisés à l'école élémentaire Emile Serre du CE1 au CM2.

Les CP et CE/CM sans étude sont pris en charge en accueil de loisirs avec départ échelonné.

Pour bénéficier de cette prestation, les parents doivent inscrire préalablement leurs enfants sur les planning bimestriel ou annuel : **accueil soir 18h ou 19h + soir étude**

Pour la tarification, se référer au règlement intérieur de l'accueil périscolaire disponible sur le site de la commune.

Objectifs de l'étude surveillée

L'objectif de l'étude surveillée est de favoriser la réalisation du travail scolaire, dans le calme, de façon autonome. Cependant, il appartient aux parents de vérifier le travail effectué demandé par l'enseignant de l'élève.

Organisation

L'étude surveillée municipale se déroule chaque lundi, mardi, jeudi et vendredi scolaires dans les salles de classe de l'école Emile SERRE de 17h15 à 18h.

A 16h30, les enfants inscrits à l'accueil de loisirs du soir sont pris en charge par le personnel communal et prennent le goûter fourni par la collectivité. Ils profitent d'un temps de pause récréatif jusqu'à 17h15.

A 17h15, les enfants du CE1 au CM2 sont rassemblés et dirigés vers les salles dédiées à l'étude,

A 18h, les enfants :

- sont pris en charge par leurs parents ou toute autre personne autorisée
- ou* - quittent l'école seuls s'ils y sont autorisés
- ou* - sont conduits à l'accueil de loisirs pour ceux inscrit jusqu'à 19h

Par mesure de sécurité, et pour ne pas perturber le travail, les grilles de l'école sont fermées de 17h15 à 18h00.

Encadrement – conditions sanitaires

Chaque séance d'étude surveillée est encadrée par des animateurs et/ou enseignants.

Afin d'assurer un climat serein et respecter le protocole sanitaire :

- 3 salles sont dédiées aux études
- Les enfants sont regroupés par niveau
- Les conditions sanitaires évoluent en fonction des directives gouvernementales

Les encadrants ont pour mission de maintenir une ambiance propice au travail et favorable à la concentration.

Quelques règles simples

Les enfants et les adultes qui les encadrent doivent en permanence veiller à respecter quelques règles élémentaires

- Respecter les autres
- Se comporter correctement : être le plus discret et le plus calme possible (baisser la voix, éviter les déplacements inutiles ou bruyants)
- Appliquer les consignes données par les encadrants
- Prendre soin des locaux et du matériel : **Utiliser son matériel personnel et ne rien emprunter dans la classe dédiée à l'étude.**
- Respecter les règles d'hygiène et la propreté des lieux.
- Le personnel communal est responsable du bon ordre au sein des études surveillées.

Dans le cas d'indiscipline caractérisée, les parents sont, évidemment, informés du comportement de l'enfant. Si la situation persiste, l'enfant peut être exclu temporairement ou définitivement